EST-IL VRAI QUE LA PRIÈRE DE CELUI QUI CONSOMME DE L'ALCOOL N'EST PAS ACCEPTÉE DURANT 40 JOURS?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Péchés & Repentir



Est-il vrai que la prière de celui qui consomme de l'alcool n'est pas acceptée durant 40 jours?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

  

 

Télécharger | 0min 22

Question :
Au sujet de la consommation d'alcool, est-il vrai qu'il est rapporté que la prière n'est pas acceptée durant quarante jours ?

Réponse :

Celui qui boit de l'alcool est pécheur, il a commis un des grands péchés, il est jugé comme étant pervers et la peine légale est appliquée sur lui, la peine légale de la consommation [d'alcool]. Et s'il se repent à Allah, Allah accepte son repentir.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/15462